

Compte rendu n° 05/2018
séance du Conseil Municipal du 06 juin 2018

Le 06 juin 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 28 mai 2018, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Nombre de conseillers :

- | | | | |
|-----------------|----|------------|-----------|
| - en exercice : | 11 | | |
| - présents : | 09 | | |
| - votants : | 10 | Contre : 0 | Pour : 10 |

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET Marie-Laure DESBIOLLES, Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Martine DUSONCHET (*procuration*), Alain BRUCHEZ, Lionel LERDUNG, Pascale VULIN
ABSENT(ES) ESCUSE(ES) : Lionel VERNAY.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter 3 délibérations :

- Attribution d'une subvention à l'association des parents d'élèves de l'école publique primaire de Cruseilles
 - Occupation du domaine public
 - Convention financière entre la mairie de Vovray en Bornes et du Sappey concernant l'investissement des aménagements des locaux périscolaires dans le cadre de la construction du groupe scolaire
- Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

⇒ Adjoint technique territorial : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité pour 12 mois à compter du 15 juin 2018 à temps non complet, soit 17h30 hebdomadaire.

La rémunération de l'agent sera calculée selon la grille indiciaire du grade d'adjoint territorial.

⇒ Adjoint technique territorial : recrutement de deux agents contractuels sur un emploi non permanent saisonnier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2018 à temps complet, soit 35 hebdomadaire.

La rémunération des agents sera calculée selon la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

⇒ Mise à disposition d'un adjoint technique territorial par la commune de VOVRAY EN BORNES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de VOVRAY EN BORNES met à disposition de notre commune un adjoint technique. Territorial à 50% à compter du 1^{er} juin 2018

Il conviendra donc de passer une convention avec la Commune de Vovray en Bornes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention

⇒ Avenant au contrat à durée indéterminée de Madame Adeline COUTY

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à un rendez-vous avec Madame Adeline COUTY, agent d'entretien de la commune, il convient d'établir un avenant à son contrat

En effet, son contrat n'ayant pas été modifié depuis 2012, beaucoup de tâches ont évolué.

Il propose une base de 8h45 hebdomadaire, 4 h de ménage à l'école, 1h pour la mairie, 1 h pour la salle, 2 h pour l'immeuble le Sappiard et 45 minutes afin d'établir l'état des lieux d'entrée de sortie lors des locations de la salle polyvalente. Ces heures sont un estimatif, en fonction du besoin Madame COUTY Adeline fera plus d'heure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte les changements proposés pour Madame COUTY Adeline ainsi que l'augmentation de son taux horaires

⇒ **Mise à jour des tarifs des contrôles de l'assainissement non collectif avec l'entreprise NICOT**

La commune est compétente en matière d'Assainissement Non Collectif et doit remplir les obligations faites aux communes pour contrôler les dispositifs d'Assainissement Non Collectif en application de l'arrêté du 6 mai 1996.

Elle a créé, par délibération en date du 3 décembre 2004 un Service de Contrôle de l'Assainissement Non Collectif pour les nouvelles installations et pour les installations existantes d'Assainissement Non Collectif.

Vu l'actualisation des prix pratiqués par l'entreprise NICOT en charge du SPANC de la commune, il convient de signer de nouvelles conventions et de revoir les tarifs de contrôles.

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs inscrits dans la convention.

Il propose également de facturer directement au propriétaire les frais relatifs à chaque contrôle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte les tarifs proposés et autorise Mr le Maire à signer les conventions et à refacturer les frais de chaque contrôle aux propriétaires.

⇒ **Attribution d'une subvention à l'association des parents d'élèves de l'école publique primaire de Cruseilles**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'association des parents d'élèves de l'école publique primaire de Cruseilles pour financer différentes activités culturelles et pédagogiques.

Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention de 30 € par élève. Sachant que ce projet concerne 15 élèves domiciliés à Le Sappey, le montant de la subvention serait de 450 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer une subvention d'un montant de 450 € à l'association de parents d'élèves de l'école publique primaire de Cruseilles.

⇒ **Occupation du domaine public**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de l'entreprise SARL Emilpates qui exerce sous l'enseigne 343 grande rue, à Cruseilles (74350) représentée par M. Lascari. Elle souhaite stationner un commerce ambulant (pizza) sur la place du village de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix de l'occupation du domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le stationnement d'un commerce ambulant sur la place du village et fixe à 50 € par an le prix d'occupation du domaine public.

Pendant 2 jeudis, Monsieur LASCARI a essayé de vendre ses pizzas sur la place du village. Cet essai est concluant il continue son activité au Sappey durant 1 année.

⇒ **Convention financière entre la mairie de Vovray en Bornes et du Sappey concernant l'investissement des aménagements des locaux périscolaires dans le cadre de la construction du groupe scolaire**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et les Communes de Vovray-en-Bornes et du Sappey mènent conjointement un projet de groupe scolaire et périscolaire sur la Commune de Vovray-en-Bornes.

La part communale concerne les travaux d'aménagement de locaux périscolaires et de la voirie (stationnements, arrêt de bus et aire de contournement...).

Lors d'une réunion de travail le 12 juin 2017 en présence des conseils municipaux des deux communes ainsi que Mme Alvin, comptable publique, responsable de la trésorerie de Cruseilles, le plan de financement estimatif de ces travaux a été présenté.

La Commune de VOVRAY-EN-BORNES se porte fort aux noms des deux Communes.

Vu le plan de financement et vu le compte-rendu de la réunion de travail du 12 juin 2017, Monsieur le Maire propose que la commune du Sappey participe à hauteur de 200 000€, ce montant est une estimation qui sera réévaluée en fin de travaux après un bilan financier.

Plusieurs scénarii ont été proposés aux élus par Mme Alvin concernant les modalités de versement pour la commune. La solution retenue à l'unanimité par les deux conseils municipaux, est la suivante : établir une convention financière entre les deux communes stipulant que la commune du Sappey s'acquittera de la participation par annualités de 20 000€ pendant 10 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la participation de 200 000 € de commune du Sappey pour l'investissement des aménagements des locaux périscolaires et de la voirie, somme estimative qui sera réévaluée en fin de travaux et autorise monsieur le maire à signer une convention financière avec la commune du Vovray en Bornes afin de fixer la participation par annualités de 20 000€ par an pendant 10 ans.

★ Voirie

Monsieur le Maire informe les membres qu'il convient de refaire le goudron route de la Vie. Il fera établir des devis à plusieurs entreprises.

★ Eclairage Public

Monsieur le Maire a eu une seule remarque concernant l'extinction de l'éclairage public.

Pour info, cette mesure fera gagner à la Commune une économie entre 30 et 35% par an. Actuellement, la Commune paye en moyenne 10000€/an.

Pour rappel : les lampadaires sont éteints de minuit à 5h du matin tous les soirs. Il est en attente d'une solution pour le Chef-Lieu.

★ Zéro pesticide

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la Commune s'est engagée dans la démarche Zéro pesticide.

Afin de suivre cet engagement, de la pelouse a été semée au cimetière à la place des graviers à 2 endroits.

★ Micro-crèche

Les membres de la Commission ont rencontré une personne porteuse d'un projet de micro-crèche, très intéressant. La prochaine étape étant de choisir le futur gérant de la micro-crèche, ils proposent un nouveau rendez-vous avec le Conseil Municipal afin que la personne présente son projet.

A partir du mois de septembre, les conseils municipaux se dérouleront le premier jeudi du mois.

Fin à 22h00

